Veille citoyenne d'information sur les OGM et les semences

Position commune à propos des droits des agriculteurs, des communautés locales et des OGM dans l’agriculture

Par Christophe NOISETTE Coalition pour la protection du patrimoine génétique africain

Publié le 21/11/2005, modifié le 09/03/2026

Depuis des millénaires, la biodiversité africaine constitue un don de la nature, ainsi qu’un résultat du travail des agriculteurs (y compris pêcheurs, éleveurs et chasseurs), et des communautés locales africaines, et conservée ou améliorée par ces mêmes communautés. Depuis la nuit des temps, les communautés locales ou autochtones, les agriculteurs, et surtout les femmes ont joué un rôle important pour la conservation du patrimoine génétique agricole. De ce fait, il est nécessaire de reconnaître aux communautés locales, leurs droits collectifs et inaliénables vis-à-vis de ce patrimoine génétique qu’elles ont modelé en fonction de leur diversité culturelle.
Dans la plupart des pays africains, la diversité biologique agricole constitue à la fois des ressources alimentaires, culturelles, religieuses, et de ce fait, ne peuvent pas être considérées comme uniquement des marchandises, pouvant être achetées, vendues ou manipulées sans précaution. Les politiques néolibérales actuellement en cours d’élaboration ou d’application dans les pays africains, avec les accords de partenariat économique, ainsi que les directives de l’Organisation Mondiale du Commerce et du Fonds Monétaire International, conduisent à des inégalités sociales qui détruisent la diversité biologique agricole, alimentaire, culturelle et religieuse, ainsi que les devoirs et droits souverains des Etats à protéger leurs propres citoyens.
L’exploitation de la diversité biologique agricole devrait faire l’objet d’accord préalable donné en connaissance de cause par les communautés locales, et l’Etat du pays d’origine des ressources génétiques, et des dispositions législatives adéquates devraient réglementer l’accès à ces ressources. L’application de droits de propriété intellectuelle sur les semences, et l’introduction du génie génétique dans l’agriculture et dans l’alimentation bafouent la souveraineté alimentaire et le contrôle social des communautés locales sur leurs productions agricoles. Les OGM (organismes génétiquement modifiés), produits du génie génétique, sont associés à plusieurs risques pour la biodiversité agricole, avec la contamination génétique, la perte de certaines variétés, la destruction d’insectes utiles à l’agriculture, l’appropriation du vivant, etc. Avec les OGM, les agriculteurs africains seront dépendants des multinationales ou de l’extérieur pour l’alimentation et l’agriculture.
Les peuples africains disposent naturellement de ressources génétiques agricoles suffisantes pour assurer leur sécurité et leur souveraineté alimentaires aujourd’hui et demain. De plus, le vivant est sacré en Afrique, et presque toutes les croyances traditionnelles font appel à des animaux ou des plantes. De ce fait, aucune religion africaine, ainsi que l’Islam et le Christianisme ne permettent la manipulation du gène, associée à la suppression de la barrière entre les espèces.

Pour toutes ces raisons, nous soutenons les droits collectifs des communautés locales et des agriculteurs sur le patrimoine génétique africain, rejetons le génie génétique dans l'alimentation et l'agriculture, et demandons aux gouvernements africains de tout mettre en oeuvre pour refuser les OGM.
Nous réaffirmons que les paysans africains doivent avoir le contrôle social sur les éléments constitutifs de la diversité biologique agricole de leurs terroirs qu'ils ont de tout temps conservés, exploités, ou échangés entre eux. Nous soutenons que les us et coutumes africaines ont toujours permis aux populations locales de vivre en harmonie avec la diversité biologique évoluant dans son environnement naturel. De ce fait, nous devrions tout mettre en oeuvre, à tous les niveaux, pour valoriser les variétés traditionnelles, et laisser aux générations futures, des ressources biologiques agricoles ayant évolué dans leur milieu naturel.
Dans l'intérêt des petits agriculteurs, nous soutenons toute recherche scientifique qui valorise les pratiques culturales traditionnelles des sociétés agro-sylvo-pastorales, dans l'exploitation de la diversité biologique comme alternatives aux OGM. Les organisations paysannes africaines doivent prendre leurs responsabilités devant l'histoire, en s'informant et en rejetant clairement les OGM, dans l'intérêt des générations futures.
Nous demandons à chaque Etat africain de légiférer pour la protection des ressources génétiques africaines :
- En domestiquant la loi modèle de l'OUA (actuellement UA) relative à « la protection des communautés locales, des agriculteurs et des obtenteurs, et règles d'accès aux ressources biologiques » ;
- En utilisant le projet modèle de « Loi nationale sur la sécurité en biotechnologie », après un moratoire de 5 ans, pour permettre aux communautés locales africaines de s'informer sur les OGM, et de participer à la prise de décision en toute connaissance de cause.

Et nous nous engageons auprès des organisations paysannes et des associations de consommateurs africaines à veiller à la prise en compte de leurs intérêts.

NOTRE MESSAGE COMMUN :
Non aux OGM, oui à la recherche scientifique indépendante qui valorise les connaissances endogènes, dans l'intérêt des consommateurs, et respectent les droits des communautés locales en Afrique. Non au brevet sur le vivant.

ONT APPROUVE :
- INADES - Formation (Institut Africain pour le Développement Economique et Social - Secrétariat général
- JINUKUN - Réseau national pour une gestion durable des ressources génétiques (Bénin)
- INADES - Formation - Burkina Faso
- Coalition de Veille OGM (Burkina Faso)
- Coalition pour la protection du patrimoine génétique malien
- INADES - Formation - Côte d'Ivoire
- Fédération Nationale des Organisations Paysannes (FENOP - Burkina Faso)
- Tiniguena (Guinée Bissau)
- Réseau Ouest et Centre Africain pour la Promotion de la Recherche participative agricole (Adaf/Gallé - ROCARPA)
- Réseau Africain pour le Développement Intégré (RADI - Sénégal)
- ENDA - Pronat (Sénégal)
- ENDA GRAF (Groupe Recherche-Action-Formation (Sénégal)
- INADES - Formation - Togo
- Les Amis de la Terre (Togo)
- Jeunes Volontaires pour l'Environnement (Togo)
- Association de Coopération et de Recherches pour le Développement - Bureau Sahel (ACORD - Mali)

GRAIN (Bénin)

Adresse de cet article : https://infogm.org/position-commune-a-propos-des-droits-des-agriculteurs-des-communautes-locales-et-des-ogm-dans-lagriculture/